

NOTE DE PRESENTATION BREVE

ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Au 1^{er} janvier 2023, la comptabilité communale est passée de la nomenclature M14 à M57.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement et doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.

Le contexte national

Toutes les communes doivent faire face à une augmentation des charges (coût de l'énergie...).

Projets de la commune

Les grandes orientations pour l'année 2023 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

- Ne pas augmenter les impôts
- La poursuite de ses efforts d'investissement avec notamment :
 - Travaux de voirie réalisés par la CCICV
 - L'accessibilité du cimetière
 - Remplacement du matériel des services techniques suite au cambriolage
 - Création d'une issue de secours dans l'annexe de la restauration scolaire
 - Reconstituer une épargne en prévision d'investissements futurs
- La poursuite du plan d'économies en dépenses de fonctionnement

- Total de la Section fonctionnement

○ Recettes :	797 029.58 €
○ Dépenses :	797 029.58 €

- Total de la Section d'investissement

○ Recettes :	237 572.16 €
○ Dépenses :	237 572.16 €

Plan d'investissement 2023 :

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des projets d'investissement pour l'année 2023 :

En 2023, la commune investira 115 915.94 € pour les chapitres et articles suivants :

Chapitre 204 : 24 535.00 euros

Article 204112 : GFP rat : bâtiments, installations	10 035.00
Article 204182 : autres grpts : bâtiments, installations	14 500.00

Chapitre 21 : 91 380.94 euros

Article 2116 : terrains cimetières	6 550.00
Article 2131 : bâtiments publics	7 600.00
Article 2157 : autre matériel et outillage	5 000.00
Article 2181 : installations générales	62 730.94
Article 2188 : autres immobilisations corporelles	9 500.00

Dépenses de fonctionnement par chapitre – année 2022 et 2023

Chapitre	CA 2022	BP 2023
011 - charges à caractère général	179 265.42 €	229 884.45 €
012 - charges de personnel	292 050.58 €	329 750.00 €
014 - atténuation de produits	12 079.00 €	12 079.00 €
65 - autres charges de gestion courante	91 007.35 €	86 359.00 €
66 - charges financières	9 306.91 €	7 700.00 €
67 - charges exceptionnelles	0.00 €	100.00 €
042 - opérations d'ordre	16 397.55 €	16 461.25 €
023 – virement à la section d'investissement		114 695.88 €
TOTAL	600 106.81 €	797 029.58 €

Recettes de fonctionnement par chapitre – année 2022 et 2023

Chapitre	CA 2022	BP 2023
013 - atténuations de charges	5 309.88 €	3 000.00 €
70 - produits des services	48 528.12 €	50 600.00 €
73 - impôts et taxes	407 992.17 €	87 100.00 €
731 – fiscalité locale		345 662.00 €
74 - dotations et participations	177 433.28 €	183 976.00 €
75 - autres produits gestion courante	8 674.39 €	10 678.12 €
76 - produits financiers	3.57 €	10.00 €
77 - produits exceptionnels	2 913.53 €	0.00 €
002 - résultat reporté année antérieure	66 091.99 €	
042 – opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €
TOTAL	716 946.93 €	681 026.12 €

Dépenses d'investissement par chapitre – année 2022 et 2023

Chapitre	CA 2022	BP 2023
Total des opérations d'équipement :		115 915.94 €
mandats émis :	31 601.12 €	
16 - remboursement emprunts	45 033.80 €	50 766.47 €
040 – opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €
041 - opérations patrimoniales	47 856.61 €	37 872.00 €
TOTAL	124 491.53 €	204 554.41 €

Opérations d'équipement - **restes à réaliser** du budget 2022 : **33 017.75 €**
en dépenses d'investissement

(et 1 800.00 € en recettes d'investissement).

Total des dépenses d'investissement cumulées : **237 572.16 €**

Recettes d'investissement par chapitre – année 2022 et 2023

Chapitre	CA 2022	BP 2023
10 - Dotations fonds d'investissement divers réserves	36 502.80 €	32 252.28 €
13 - subventions	1 571.73 €	3 273.00 €
16 - Emprunts	33 017.75 €	0.00 €
1068 - excédent de fonctionnement	67 879.89 €	836.66 €
021 - virement de la section d'investissement		114 695.88 €
040 - opérations d'ordre	16 397.55 €	16 461.25 €
041 - opération patrimoniales	47 856.61 €	37 872.00 €
TOTAL	203 226.33 €	205 391.07 €

Avec les restes à réaliser recettes d'investissement : + 1 800.00 €

001 - solde d'exécution positif reporté : **30 381.09 €**

Total des recettes d'investissement cumulées : **237 572.16 €**

Information relatives à la dette

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	330 309.19	278 141.57	266 125.52
Annuités d'emprunts	63 155.20	54 340.71	58 425.43
Dont remboursement en capital	52 167.62	45 033.80	50 766.47
Dont remboursement des intérêts	10 987.58	9 306.91	7 658.96

Taux des contributions directes

Taxe foncière sur les propriétés bâties	57.05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	91.03 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	28.94 %

Informations financières - ratios

Ratios	BP 2022	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	898.58	952.61
Recettes réelles de fonctionnement / population	901.69	974.29
Dépenses d'équipement brut / population	94.88	152.29
Encours de la dette / population	406.05	397.91
DGF / population	181.17	191.22
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47.20 %	49.52 %
Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonct.	106.96 %	105.23 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10.52 %	15.63 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	45.03 %	40.84 %

En 2022, la population totale était estimée par l'INSEE à 685. En 2023, la population totale est estimée à 699.

Fait à Anceaumeville,
Le 11 avril 2023

Le Maire,

Yves FOUCAULT

